



L'exposé technique est clair. Présentation par Pierre MEYNENG, très juste sur l'historique, les cours d'eau sans eau et l'exposé des dérives administratives. L'administration pourrait détruire tous les moulins de France qu'elle n'est évidemment pas capable de garantir, en contrepartie d'un diagnostic dogmatique, l'amélioration immédiate de la qualité des masses d'eau.

Si les espèces piscicoles se sont accommodées des obstacles posés par le castor et l'homme en travers des cours d'eau, elles ont été considérablement modifiées après 1960, puis depuis 1970 au mieux génétiquement très transformées, au pire décimées par les pollutions et annuellement copieusement réempoissonnées par des espèces issues de piscicultures.

L'avis des parlementaires

L'autre intérêt indéniable est d'avoir eu l'idée de mettre en évidence les propos des parlementaires et de leur rendre un hommage légitime (voir à partir de 24 minutes).

Et la suite à donner ?

L'étape suivante sera d'exiger la reconstruction des ouvrages détruits par erreur manifeste d'appréciation administrative au visa de la transition énergétique et de nos besoins croissants en eau, c'est-à-dire de l'intérêt général.

Il ne serait pas crédible de tourner cette exigence en dérision. Nous avons le précédent du remembrement où, entre 1970 et 1990, selon les préceptes instruits dans toutes les formations agricoles, vulgarisées sur le terrain et subventionnées, toutes les haies ont été arrachées et toutes les zones humides asséchées par un réseau de fossés trapézoïdaux très profonds, rectilignes.

- L'Etat a payé pour détruire la nature en faisant régresser la biodiversité dans des proportions phénoménales.
 - L'Etat paye depuis 20 ans pour reconstituer les haies et les zones humides, à ceci près que la compensation environnementale (avec bâches et manchons pétroliers) pourrait avoir un petit gain écologique dans 20 ans.
- En clair : 20 ans pour détruire, 20 ans sans rien faire et enfin comprendre qu'il fallait réagir, 20 ans pour tenter de réparer = la biodiversité a régressé d'un siècle.

Mais la « compensation » n'est qu'un concept de repentance administrative devenu légal, sous le poids d'exigences sociales. Ce qui est perdu en termes environnemental l'est bel et bien.

Les besoins en eau pourraient stimuler les neurones bien plus vite pour reconstruire des ouvrages hydrauliques (moulins et étangs détruits) que les besoins sociétaux invoqués en termes de biodiversité ne l'ont été pour renaturer la nature.
Si la biodiversité est essentielle, l'eau reste vitale.